

**Objet: Projet de loi n°7125 portant approbation de l'amendement de Kigali au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Kigali le 15 octobre 2016. (4829DAA)**

*Saisine : Ministre des Affaires étrangères et européennes  
(29 mars 2017)*

**AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

Le projet de loi sous avis a pour objet de porter approbation de l'amendement de Kigali au protocole de Montréal<sup>1</sup> relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Kigali le 15 octobre 2016.

Le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone est un accord international signé par 24 pays et par la Communauté économique européenne le 16 septembre 1987 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Il a pour objectif de réduire et à terme d'éliminer complètement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

L'amendement de Kigali, Rwanda, sur lequel 197 pays dont le Luxembourg se sont mis d'accord le 15 octobre 2016, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre puissants que sont les hydrofluorocarbones<sup>2</sup> (HFC) avec pour but de contenir l'augmentation du réchauffement de la planète à 0,5 °C d'ici la fin du siècle. Les pays développés réduiront progressivement les niveaux de consommation des HFC dès 2019, les pays en développement et ceux aux températures ambiantes élevées les réduiront à un rythme plus lent.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques à formuler concernant le projet de loi sous avis.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de loi sous avis.

DAA/DJI

---

<sup>1</sup> Approuvé par la loi du 2 septembre 1988 portant approbation du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, signé à Montréal, le 16 septembre 1987 : <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1988/09/02/n2/jo>.

<sup>2</sup> Les hydrofluorocarbones sont des gaz fluorés notamment utilisés comme agents de réfrigération, dans les aérosols et dans la fabrication de mousses isolantes.